

N° de la politique : SL-P-2021-01

Titre : Politique de reconnaissance des organismes

Sujet: SL-P-2021-01 (avec SL-P-2021-02) pour remplacer SL-P-2019-03

Service : Loisirs et tourisme

Date: le 8 novembre 2021

#### **ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE**

La ville de Hawkesbury estime que la force d'une communauté réside dans la santé et le bien-être de ses membres. La reconnaissance est un acte posé par la Ville de Hawkesbury qui officialise une relation avec un organisme offrant des services aux citoyens. La ville de Hawkesbury fournit un soutien aux organismes pour offrir leurs services. Ainsi, pour les organismes, l'obtention d'une reconnaissance les rend admissibles aux services offerts par la Ville tels qu'un soutien matériel, technique et/ou professionnel.

#### **OBJECTIFS DE LA POLITIQUE**

Les objectifs de la politique sont les suivants :

- Créer ou renforcer les liens entre la Ville et ses organismes afin de les soutenir dans leurs actions;
- Reconnaitre l'apport des organismes à l'offre de service proposée aux citoyens;
- Présenter les critères d'admissibilité et d'analyse lors du traitement des demandes de reconnaissance;
- Faire part des conditions d'accès au soutien offert aux organismes reconnus;
- Favoriser une utilisation équitable et appropriée des fonds publics;
- Assurer une procédure et une structure pour assurer un suivi et un soutien adéquat;
- Avoir un processus clair à suivre en cas d'exclusion d'un organisme de notre liste de reconnaissance des organismes.



#### **DIVERS SOUTIENS DISPONIBLES AUX ORGANISMES RECONNUS**

Les organismes reconnus par la ville de Hawkesbury peuvent avoir accès aux formes de soutien suivant :

- Soutien administratif
- Soutien financier
- Soutien physique

Une description plus approfondie de ces types de services offert et disponible aux organismes reconnue par la Ville est décrite dans la Politique des demandes de soutien.

Le Service des loisirs et du tourisme présentera un rapport annuel au conseil énumérant les demandes de soutien par organisme et les coûts associés dans leur demandes de soutien, le cas échéant.

## CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ À LA RECONNAISSANCE

Pour que la ville de Hawkesbury reconnaisse un organisme, celui-ci doit :

- Offrir des services communautaires, culturels, éducatifs, environnementaux, humanitaires, récréatifs, ou sportifs dans la ville de Hawkesbury;
- Œuvrer sur le territoire de la ville de Hawkesbury;
- Avoir une participation majoritaire de citoyens de la Ville au niveau du conseil d'administration, des membres et de la clientèle;
- Être gouverné par un conseil d'administration composé de membres bénévoles, élus démocratiquement, et fournir une mise à jour de ces membres sur demande;
- Avoir une adhésion ouverte, c'est-à-dire que toute personne peut devenir membre ou participer aux activités de l'organisme dans le respect de sa mission;
- Les activités et les projets communautaires doivent être accessibles, inclusifs et respecter la mission, le vison et les valeurs de la municipalité;
- L'organisme doit respecter les normes établies par la Commission ontarienne des droits de la personne en matière de discrimination;
- L'organisme réalisant le projet doit être sans but lucratif et prêt à fournir une copie de leur charte provinciale, lorsque demandé;
- Ne pas agir en dualité ou dédoubler les services d'organismes existants et reconnus au niveau de la Ville;

Adoptée le : 8 novembre 2021 Résolution N° R-338b-21

Remplace: SL-P-2019-03 Règlement N°

Sujet de la politique : Reconnaissance des organismes

Révisée le : février 2022 Page 2 de 6



- Pouvoir soumettre un rapport d'activités avec budget réel suite à la tenue de l'activité prévue grâce à l'obtention d'un soutien de la Ville;
- Être en mesure de soumettre le rapport financier de l'organisme, sur demande;
- Respecter les politiques, les procédures et les règlements de la Ville en vigueur;
- Respecter les lois de la province de l'Ontario et du Canada qui sont en vigueur.

## CATÉGORIES D'ORGANISMES ÉLIGIBLES À LA RECONNAISSANCE

Afin d'établir des balises claires quant au type d'organismes pouvant être reconnus, la Ville a identifié les catégories suivantes et établi des critères d'évaluation pour faciliter la reconnaissance.

- Organismes culturels organisme ayant pour objectif principal de promouvoir les arts et d'offrir des activités dans les secteurs d'intervention suivants : arts littéraires, arts de la scène, arts plastiques, arts publics, arts médiatiques, la muséologie et le patrimoine.
- 2. **Organismes de développement social –** organisme offrant principalement des services, activités ou initiatives de bien-être à la population et qui permette de briser l'isolement : groupes de rencontres et regroupement divers.
- 3. **Organismes récréatifs –** organisme offrant principalement une pratique d'activité de temps libre dans le but ou pour effet de divertir, de détente ou de plaisir : clubs de lecture, centre de méditation et conseils d'administrations.
- 4. Organismes sportifs organisme offrant la pratique d'un sport ou d'une activité physique faisant appel à des aptitudes et habiletés physiques et techniques qui nécessite un équipement et des installations spécifiques : clubs de soccer et ligue de tennis.
- 5. Écoles primaires et secondaires les écoles primaires et secondaires sont des acteurs importants dans les domaines communautaires, culturels, sociaux et récréatifs sur son territoire. Ainsi, la Ville reconnait leur présence et contribution et désir offrir un soutien pour les écoles primaires et secondaires de la région, lorsque disponible : dont les concentrations hockey et natation.

La conformité aux conditions ne garantit pas l'obtention de la reconnaissance; seule l'analyse réalisée ultérieurement le déterminera.

Adoptée le : 8 november 2021 Résolution N° R-338b-21

Remplace: SL-P-2019-03

Règlement N°

Sujet de la politique : Reconnaissance des organismes Révisée le : février 2022



#### **EXCLUSIONS**

Les types d'organismes suivants ne sont pas admissibles à la reconnaissance :

- Les organismes à profit, commerces et industries;
- Les organismes ou activités à caractère politique;
- Les organismes religieux qui ont uniquement pour mission la promotion des croyances religieuses ou qui célèbrent des services et des rites religieux;
- Les individus seuls.

#### ANNULATION

Les organismes qui n'auront pas respecté les conditions ci-haut pour l'obtention et la rétention du statut d'organismes admissibles à la reconnaissance se verront perdre leur privilège :

- Lorsqu'un changement au sein de l'organisme induit une non-conformité avec les critères d'admissibilité:
- Lorsqu'une preuve permettant d'attester que l'offre ou la qualité des services rendus est compromise;
- Lorsque des conflits éthiques sont présents au sein de l'organisme et/ou auprès de la communauté:
- Lorsque les informations supplémentaires à soumettre sont demandées, mais ne sont pas soumises à la Ville;
- Lorsque les rapports requis suivant l'activité prévue ne sont pas soumis à la Ville;
- Lorsque les fonds pour un projet annulé ne sont pas remis à la Ville;
- Lorsque le plan de contingence en cas de circonstances extraordinaires n'est pas soumis à la Ville.

#### RÉSILIATION

Un organisme peut, de sa propre initiative et en tout temps, demander la résiliation de sa reconnaissance en faisant parvenir à la Ville une lettre signée accompagnée d'une résolution de leur conseil d'administration attestant cette demande.

#### **NOUVELLE DEMANDE**

En cas de refus, l'organisme aura la possibilité de déposer une nouvelle demande de reconnaissance et doit être en mesure de démontrer qu'un changement

Adoptée le : 8 novembre 2021 Résolution N° R-338b-21

Remplace : SL-P-2019-03 Règlement N°

Sujet de la politique : Reconnaissance des organismes

Révisée le : février 2022 Page 4 de 6



important a été mis en application concernant un ou plusieurs éléments pour lesquels la reconnaissance lui avait été refusée.

#### PROCÉDURES - DEMANDE DE RECONNAISSANCE

Pour être reconnu, tout organisme doit respecter la procédure qui suit :

## Étape 1 : Acheminement des demandes

Tout organisme souhaitant obtenir une reconnaissance de la ville de Hawkesbury doit d'abord remplir le formulaire de demande de reconnaissance (*Annexe A*) et le faire parvenir au Service des loisirs et du tourisme accompagné des documents suivants **de l'année courante** (lorsqu'applicable) :

- Le numéro valide de l'Agence du revenu du Canada ou une copie d'incorporation avec le numéro d'organisme sans but lucratif ou autres documents qui attestent de la nature caritative de l'organisme;
- Une brève description de l'organisme, de son mandat et l'énoncé de sa mission;
- Une copie de la charte ou des règlements généraux;
- La liste des membres du conseil d'administration, du conseil de direction et/ou du comité de l'organisme;
- La liste des membres de l'organisme incluant leur nom, ville de résidence, numéro de téléphone et adresse courriel;
- Une attestation d'assurances responsabilité civile;
- Les états financiers de la dernière année;
- Une liste de projets, des programmes, des services et des activités régulières de l'organisme;
- Une copie de la résolution du conseil d'administration appuyant la demande de reconnaissance.

Les demandes qui sont déposées à l'hôtel de ville ou envoyées par la poste doivent être adressées comme suit :

## Services de loisirs et du tourisme

Ville de Hawkesbury 425, boulevard Cartier Hawkesbury, ON K6A 2M2

Les demandes peuvent aussi être envoyées par courriel à l'adresse suivante :

inforec@hawkesbury.ca

Adoptée le : 8 novembre 2021 Résolution N° R-338b-21

Remplace: SL-P-2019-03 Règlement N°

Sujet de la politique : Reconnaissance des organismes

Révisée le : février 2022 Page 5 de 6



## Étape 2 : Étude des demandes

La municipalité accepte les demandes de reconnaissance tout au long de l'année. Suite à la réception des demandes, un accusé de réception est envoyé à l'organisme. Tout organisme peut être appelé à fournir des informations supplémentaires, au besoin.

## **Étape 3 : Processus des demandes d'évaluations**

Une fois la demande reçue, le comité de sélection, avec l'aide du Service des loisirs et du tourisme et le trésorier, évalue les demandes selon les critères énumérés dans la présente politique et transmet ses recommandations au Conseil municipal qui prendra la décision finale.

## **Étape 4 : Confirmation**

Si la demande est acceptée, une lettre d'entente confirmant l'ensemble des conditions élaborées devra être signée entre la Ville et l'organisme reconnu. Celleci servira d'outil pour assurer la continuité des collaborations et l'entente mutuelle entre la Ville et l'organisme.

## Étape 5 : Modification, annulation et refus

Si la demande est refusée, une communication sera envoyée à l'organisme pour lui expliquer les motifs du refus de la reconnaissance. L'organisme est invité à communiquer avec un représentant du Service des loisirs et tourisme pour comprendre les prochaines étapes afin de clarifier les informations manquantes ou les besoins en bonne et due forme pour faciliter l'obtention de soutien futur.

#### **MAINTIEN DU STATUT**

La reconnaissance est maintenue automatiquement dans la mesure où l'organisme se conforme aux critères d'admissibilité.

Adoptée le : 8 novembre 2021 Remplace : SL-P-2019-03 Résolution N°R-338b-21 Règlement N°

Sujet de la politique : Reconnaissance des organismes Révisée le : février 2022



# Corporation de la ville de Hawkesbury

# Formulaire de demande de reconnaissance d'organisme

## Veuillez noter que :

- 1. Seules les demandes qui auront été remplies correctement et de façon lisible seront acceptées;
- 2. Une demande de reconnaissance des organismes peut être soumise tout au long de l'année;
- 3. Seulement les organismes qui ont complété les exigences et soumis les documents prescrits dans la politique de reconnaissance des organismes pourront soumettre une demande de soutien financiers aux organismes à partir du 1er novembre de chaque année, jusqu'à épuisement des fonds.

SECTION A – Coordonnees	
Nom de l'organisme	
Adresse postale	
Nom de la personne-ressource	
Numéro de téléphone	
Courriel de la personne-ressource	
Numéro de tél. de l'organisme	
Numéro ARC de l'organisme	
SECTION B - Sommaire de l'organi	sme, son mandat, et énoncé de sa mission :

## Notre personnel est là pour vous aider!

Veuillez vérifier avec les responsables du Service des loisirs et tourisme Afin de remplir et soumettre les documents nécessaires pour l'obtention de reconnaissance des organismes.

# SECTION C - Description des groupes desservis par votre organisme 1. Décrivez vos activités : Indiquez-le(s) groupe(s) ciblé(s) (cochez tout ce qui s'applique) : Bébé Non genrées Premières nations, Inuits ou Métis Femmes Personnes à faible revenue Enfants Gens à mobilités réduites Adolescents Mères Jeunes adultes Hommes Membres LGBTQ2+ Adultes Pères Nouveaux arrivants Minorités visibles et ethniques Familles Personnes ainées Autres : \_\_\_\_\_ Grands-parents Soutien en santé mentale 3. Énumérez tous les partenaires communautaires ou commerces avec qui vous collaborer pour desservir la communauté. 4. Avez-vous déjà travaillé en collaboration avec la ville et son département des Services de loisirs et tourisme? Si oui, veuillez décrire quand et comment : 5. Les activités que vous organisez répondent à quels objectifs généraux icibas (cochez tout ce qui s'applique): Sensibiliser la population Favoriser la participation communautaire Rassembler les citoyens Desservir la communauté diversifiée

Susciter le sentiment d'appartenance

Favoriser la concrétisation d'un projet

Stimuler le milieu culturel et artistique

Rencontrer un mandat municipal

Assurer la viabilité des organismes

Stimuler l'activité économique

Soutenir les efforts écologiques

## SECTION D – États financiers et/ou prévisions budgétaires annuelles :

Vous pouvez soumettre vos états financiers ou remplir le tableau ci-bas.

RECETTES (réels ou prévues)	Financement	Services de soutien en nature
a) Subventions gouvernementales		
i) Municipal	\$	\$
ii) Provincial	\$	\$
iii) Fédéral	\$	\$
b) Campagne de financement (précisez)		
i)	\$	\$
ii)	\$	\$
iii)	\$	\$
<ul> <li>c) Dons et autres subventions (veuillez inclure les bénévoles et les appuis de services)</li> </ul>	\$	\$
d <b>)</b> Frais d'entrée ou de participation	\$	\$
e) Autres revenus (précisez)		
i)	\$	\$
ii)	\$	\$
iii)	\$	\$
TOTAL DES RECETTES (réels ou prévues)	\$	\$
<b>DÉPENSES</b> (réels ou prévues)	Dépenses	Services de soutien en nature
a) Salaires et prestations	\$	\$
b) Location	\$	\$
c) Équipement et ameublement	<b>\$</b>	\$
d) Fournitures de bureau et services	\$	\$
e) Transport	\$	\$
f) Publicité	\$	\$
g) Traduction et interprétation	\$	\$
h) Autres dépenses (précisez)		T
i)	\$	\$
ii)	\$	\$
iii)	\$	\$
TOTAL DES DÉPENSES (réels ou prévues)	\$	\$
SURPLUS OU (DÉFICIT) RÉELS OU PRÉVUS	\$	\$

#### **SECTION E – Déclaration et signatures**

**ATTENTION**: L'organisme et ses membres s'engagent à avertir le Service des loisirs et tourisme de tout changement dans les informations fournies ci-haut.

Par la présente, je certifie que les renseignements contenus dans ce formulaire sont aussi exacts que possible selon mes connaissances, et je suis autorisée à agir au nom de l'organisme faisant une demande de reconnaissance d'organisme auprès de la ville.

Nom	Signature	
Titre	Date	

**NOTE :** Tous les renseignements contenus dans cette demande sont assujettis à la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée.

#### SECTION F – Liste de contrôle

Voici les documents qui doivent accompagner votre demande afin qu'elle soit complète. Veuillez cocher (✓) les cases ci-dessous pour vous aider.

Les sections A à E de la demande dûment remplies dont une brève liste d'activités, programme et services de l'organisme;
Lettre patente (seulement si c'est une demande initiale);
Liste des membres du conseil d'administration, de direction ou des membres du comité de l'organisme et de coordination;
Liste des membres de l'organisme (pour les associations avec membres, inclure le nom, la ville de résidence, le numéro téléphone et le courriel);
Copie de la charte ou des règlements généraux;
Copie de contrat(s) de location des installations municipales (si applicable à votre demande);
Attestation d'assurance responsabilité civile (s'il y a lieu);
États financiers de la dernière année;
Copie de résolution du Conseil d'administration appuyant la demande de reconnaissance.

Veuillez noter qu'après la révision de votre demande, une lettre de recommandation ou d'appui (ces lettres devront être signées par un agent autorisé de l'association) ou tous autres documents jugés nécessaires **pourraient vous être demandés.** 

**NOTE**: Le manque de documents pourrait tarder l'approbation de votre demande.